

# POINT DE VUE

# LES MÉDIAS, UNE ÉTHIQUE DE LA TRANSGRESSION

---

Jérôme BOURDON

L'éthique des médias a ceci de particulier, si on la rapporte à d'autres éthiques sectorielles, d'être le plus souvent abordée sur le mode de la dénonciation ou de la déploration – qu'il s'agisse d'ailleurs des débats professionnels ou des réflexions de chercheurs. On s'en inquiète quand les normes (ou des normes) paraissent violées, on établit un catalogue, on propose, le cas échéant, des remèdes.

A s'en tenir aux apparences extérieures du discours – et sans entrer dans le fond du débat, on peut catégoriser les interventions au débat sous trois rubriques : dénonciation interne, dénonciation externe, codification.

La dénonciation externe est la plus ancienne. Elle repère des violations qui ne viendraient pas du milieu lui-même, mais de « l'extérieur », essentiellement les propriétaires (de journaux, de chaînes de télévision) attachés aux intérêts financiers ou se faisant le relais d'intérêts particuliers, d'une part, et les représentants du gouvernement, exerçant des pressions politiques, d'autre part. Elle couvre les cas de pression politique (jusqu'à la censure), de

pression patronale et de corruption. Les deux démons voisins de l'argent et du pouvoir ont été rejetés, par exemple, dans la Charte française de 1918 ; la compromission politique est longuement critiquée par Balzac (2). L'influence de l'argent a fait l'objet d'un vif débat avant guerre, et la corruption de la presse a poussé Léon Blum à prononcer, en 1928, un mot fameux : si vous voulez une presse libre, nationalisez-là. La conception d'un État moralisant le fonctionnement de la presse se retrouva dans un projet de loi de 1936 qui ne put aboutir, et plus généralement dans le régime français de la presse d'après-guerre. Ce service public garant a profondément influencé les socialistes français (3), et au-delà toute la tradition juridique française en la matière. De façon générale, l'indépendance par rapport aux pressions, tantôt de l'argent, tantôt du pouvoir est devenue le nouvel impératif éthique après-guerre. Aujourd'hui, à l'âge des télévisions commerciales théoriquement « émancipées » du pouvoir, l'argent est redevenu le démon majeur.

La philosophie de l'éthique a été, dans le champ des médias, peu développée. Même si les auteurs se nourrissent de théories, ils participent du même mouvement dénonciateur que les autres courants. Le détour théorique les ramène souvent à un douloureux constat : quels que soient les auteurs convoqués, l'éthique sur le terrain est considérablement malmenée (4).

La dénonciation interne a aussi commencé très tôt. Elle émane fréquemment des milieux intellectuels. On peut également la faire remonter à Balzac, sinon aux encyclopédistes du XVIII<sup>e</sup> qui dénonçaient déjà, eux aussi, la médiocre qualité des premiers « journaux ». Elle vise des comportements non-éthiques qui seraient dus au milieu journalistique lui-même, et non à des pressions extérieures : sans consigne,

(1) Ce texte reprend une communication au colloque de Cerisy (juin 1992), sur « l'éthique de la communication », largement modifiée. Il a bénéficié, à Cerisy, des remarques d'Alain Nirvalet, et, à l'INA, de conversations avec Guy Pineau et Philippe Raynaud. Merci enfin à Claude Mussou pour une relecture attentive.

(2) BALZAC, 1991.

(3) Cf. « Les socialistes aux prises avec la question des médias », in DE LA HAYE (1984).

(4) C'est surtout le cas de LIBOIS (1994). Voir aussi, marqué par l'idéalisme professionnel, CORNU (1994). Symptomatiquement, les auteurs ne sont pas français mais suisse et belge. Le premier est philosophe-juriste, le deuxième est un journaliste dont la réflexion s'inscrit dans le champ sociologique et philosophique.

sans pression, on y voit tel professionnel se livrer à ce qui est dénoncé comme une transgression. C'est moins les situations particulières que les médias eux-mêmes qui sont visés : ils n'ont, pourrait-on dire, pas besoin des autres pour mal agir.

Tout naturellement, la plupart des auteurs dont la réflexion dépasse la simple dénonciation en arrivent à proposer une codification. Elle émane souvent de juristes mais aussi de représentants autorisés du milieu (syndicats, associations) ; elle peut être un catalogue de codes déontologiques existants et/ou des propositions pour l'établissement d'un code ou la mise à jour de codes existants, couplée avec l'établissement d'une instance supérieure chargée de contrôler l'application desdits codes.

Les Français reconnaîtront sans mal certains débats qui ont agité le milieu professionnel, et, par ricochet, l'université, au début des années quatre-vingt dix. Ils ont concerné d'abord les journalistes de télévision, mis en cause successivement à propos des événements de Roumanie (décembre 1989-janvier 1990) puis de la guerre du Golfe. Mais d'autres émissions, ou d'autres incidents, ont été traités comme des « dérapages » dans le domaine de l'éthique : débats de journalistes ou d'animateurs où s'entendaient des paroles jugées inacceptables (racisme déclaré, négationisme), reconstitutions opérées par des journalistes dans des magazines d'information, présentation à l'écran, par des animateurs et des producteurs, de scènes dont la représentation était autrefois réservée à la fiction, qu'il s'agisse de crimes, de procès ou de querelles conjugales (émissions dites de « télé-vérité » ou « reality shows »). En Angleterre, un ouvrage publié à la même époque (5) se présente,

lui aussi, comme un répertoire de violations de l'éthique, surtout sur le mode de la double dénonciation externe du marché et du gouvernement.

## L'éthique comme pratique

Procédons d'une façon légèrement différente : partons, nous aussi, de violations, moins cependant pour proposer des remèdes que pour repérer l'existence d'une éthique. Ce qui définit l'éthique, rappelait Durkheim, ce n'est pas un texte ou un code, mais d'abord le fait que, lorsque certains actes sont commis, le sociologue peut observer un sentiment de réprobation qui, s'il n'empêche pas nécessairement la reproduction de l'acte, le marque comme non-éthique (6). Or, les « dérapages » que nous avons cités ont une chose en commun : ils suscitent de tels sentiments de réprobation. S'ils sont condamnés (fût-ce pour être reproduits aussitôt sous une autre forme), il y a donc bien une forme d'éthique qui doit être ici analysée (7). Des règles sont en jeu, puisqu'on en dénonce sans cesse la transgression, qu'on en réclame une meilleure rédaction.

Si quelque chose fait défaut, ce ne sont pas des règles, mais une formulation ou un rapport plus adéquat aux règles. Au moins faudrait-il les repérer convenablement. Il ne nous appartient pas de proposer ici des solutions aux problèmes éthiques. Bien plutôt, nous inspirant du précepte durkheimien pour fonder une sociologie de la morale, nous préférons observer l'éthique en pratique plutôt que de fonder l'éthique à partir d'une réflexion axée uniquement sur les principes. Si quelque chose fait défaut, c'est moins l'absence de règles qu'un rapport adéquat aux règles (8). L'observation

(5) BELSEY & CHADWICK, 1992.

(6) Nous recoupons ici une observation du centre de sociologie de l'éthique de l'IRESO (CNRS), qui s'étonnait, dans sa lettre de février 1992 (n° 2, p. 1), de l'irruption d'une référence à l'éthique dans les débats publics (...) « cependant que s'était effacée une « Sociologie morale » qui avait occupé une position centrale, par exemple chez Durkheim et Weber ».

(7) Ce qui m'emmène à ne pas reprendre ici la distinction couramment faite entre éthique (qui serait du niveau des principes généraux ou des valeurs) et déontologie (niveau des règles professionnelles concrètes et des codes). Disons, pour faire bref, que seule la déontologie m'intéresse – ou alors, que je pars de la déontologie en actes pour savoir s'il y a une éthique.

(8) Mieux, dans une version optimiste, ne peut-on pas dire que l'on assiste à l'émergence de règles ignorées antérieurement ? A ce point de vue, le débat sur l'éthique des journalistes est proche du débat sur la corruption. La dénonciation répétée de la corruption dans les milieux politiques en Autriche signifiait même, selon un auteur, un progrès des normes démocratiques : signalant que l'insignifiant de jadis était devenu l'inacceptable. Cf. POHORYLES, 1989.

des normes éthiques (fussent-elles transgressées) dans la pratique est ici inséparable du travail historique et typologique. Avons-nous affaire à des transgressions anciennes ou nouvelles ? Quelles sont les caractéristiques de la dénonciation même – et donc les chances qu’un remède soit trouvé ? Comment, enfin, faire autrement que proposer des traités de vertu en énumérant des péchés ?

Nous proposons de procéder en « rapatriant » les causes des violations. La plupart des commentaires donnent comme évident la distinction entre ce qui viendrait de « l’extérieur » et ce qui serait propre au milieu des médias. Or, comme nous le verrons, cela revient à présenter comme pur et protégé un milieu dont la nature même est constituée de pressions qui emmènent des violations de normes éthiques supposées souhaitables, longtemps « pressenties » mais tardivement codifiées (9). Or, selon nous, au moins dans les démocraties occidentales, les médias sont moins menacés de l’extérieur que de « l’intérieur ». Les transgressions éthiques (et les procédures de réparation partielle qui les accompagnent) y sont profondément anciennes, affaire de fondation plutôt que de péripéties, de substance plutôt que d’accident. Autre caractéristique : le domaine médiatique est lui-même traversé de divisions sur ce qui constitue l’éthique. Les débats professionnels sur la déontologie de « l’information » ou de la « communication » se réduisent bien souvent à des débats sur l’éthique des journalistes, et le plus souvent des journalistes « sérieux », politiques (ou économiques dans une époque plus récente). Or, les transgressions mettent le plus souvent en jeu des problèmes de frontières : frontières entre catégories de journalistes ; l’élite politique est souvent emmenée à critiquer la presse populaire, la presse « de caniveau » (la « gutter press » britannique). D’autres failles traversent le milieu : les reporters mettent en cause les présentateurs, « les

journalistes » (catégorie à l’homogénéité problématique) critiquent les empiétements des animateurs sur leurs terrains, au moins dans une période récente. De plus, l’éthique des médias est justiciable d’une analyse séquentielle (10). Certaines situations reprennent les mêmes problèmes éthiques, campagnes électorales par exemple, ou conflits armés (c’est sans doute l’exemple le plus anciennement cité depuis la guerre de Crimée, sinon avant) (11).

## Dire la vérité

Nous avons laissé dans l’ombre une question délicate : qu’est-ce donc qui constitue la « vertu médiatique ». Pour nous en tenir à la seule vertu journalistique, les textes sur l’éthique mettent souvent en avant, de façon non problématique, le devoir de « vérité ». Citons un jugement largement partagé : « Bien que certains journalistes puissent parfois mentir, que certains journaux puissent parfois déformer systématiquement la vérité – voire devenir des outils de pur divertissement produits par des amuseurs employant des techniques journalistiques – « dire la vérité » demeure un acte constitutif du journalisme » (12). Reste à savoir ce qu’est la vérité. Ce n’est pas un hasard si la « fausse mort » (ou le faux massacre) est le prototype de la fausse nouvelle. Car même les plus relativistes des philosophes – ou des journalistes – se heurtent là à un « fait » difficilement réfutable.

La « fausse mort » a déjà une longue histoire. Dans la presse d’Ancien Régime, des « journaux » annonçaient la mort de Voltaire, pour s’excuser ensuite auprès de l’intéressé et du public de l’erreur commise. Si le contexte est évidemment très différent, le fait qu’aux origines du journalisme, la notion d’événement public soit liée à la contrainte de production, à la rapidité, et donc au risque d’erreur, n’a rien de fortuit. Un exemple récent : mi-novembre

(9) Moment décisif de la « professionnalisation », au tournant du siècle. Cf. FERENCZI, 1992.

(10) On n’abordera guère ici les différences de normes éthiques entre nations, qui ont été souvent évoquées dans le cas du journalisme. Cf. KÖCHER, 1989.

(11) Pour une analyse récente, WILLIAMS, 1992.

(12) O’NEILL, 1992, p. 19.

1989, au journal de 20 heures de la cinquième chaîne, le présentateur Guillaume Durand « dit avoir des assurances selon lesquelles Pauline Lafont est vivante. Le cadavre de la comédienne disparue le 14 août sera retrouvé le 22 novembre 1989. Le 18 décembre 1989, en recevant le 7 d'or du meilleur présentateur du journal télévisé, Guillaume Durand présentera ses excuses à Bernadette Lafont » (13), même de la comédienne disparue..

Le présentateur mis en cause a fait quelque chose de parfaitement routinier pour un journaliste : il a pris un risque sur la certitude la nouvelle. Il a eu affaire à un informateur privé, non à ce canon de la certitude journalistique qu'est la dépêche de la « grande agence » (« on a la dépêche de l'AFP » est indispensable pour annoncer, par exemple, la mort d'un président). Pourquoi prend-il ce risque ? Parce que « l'événement » en vaut la peine. Parce que il est sûr, justement, d'avoir affaire à un événement. Ce décès pourrait être ignoré, n'être pas un événement public. Il en est un car on a affaire à une célébrité, c'est-à-dire à une personne « connue du public » où elle suscite, croit-on, un « attachement ». Il obéit donc à une autre routine : capter l'attention du public, et la capter avant les autres. Si la mort de l'actrice n'avait pas été confirmée, l'événement, dans sa qualification journalistique, ne devenait pas dérapage, mais scoop : de ces scoops, justement, qui valent au présentateur, et à la chaîne, la récompense décernée au cours de la cérémonie durant laquelle il s'excuse. Le dérapage éthique n'est bien souvent qu'un scoop manqué.

Deuxième remarque : la fausse nouvelle justifie rarement l'excuse. Il y faut bien un décès d'une célébrité. Par contre, lorsque, lors de l'affaire dite de la Maternelle de Neuilly (prise d'otages d'enfants dans une maternelle par un homme isolé), en mai 1993, les médias audiovisuels annoncent le premier jour que l'homme est « noir », ou « africain », sur la foi d'une rumeur, il n'y

aura pas d'excuses, sauf de la part d'un organe de presse écrit, *le Monde*, qui a repris la nouvelle, publiera un rectificatif intitulé « Une faute » : différence ici entre catégories de nouvelles, mais aussi entre catégories de médias (14).

## Du mensonge à la reconstitution

Plus récemment, le présentateur vedette du journal de TF1 est dénoncé pour avoir diffusé, le 17 décembre 1991, un sujet qui avait toutes les apparences d'un entretien avec Fidel Castro – mais il s'agissait d'un montage de réponses à une conférence de presse, avec les plans des deux journalistes de la rédaction. A la fin du festival de Cannes, au cours du mois de mai 1992, le présentateur s'excuse au détour d'une phrase, sur le modèle : certains font parfois des erreurs, comme j'ai pu en faire une récemment, pour pratiquer, un peu plus tard, l'auto-justification dans un long livre-interview.

Nous voilà passés à un autre cas beaucoup plus difficile : la reconstitution. Qu'entendre-là ? Le débat remonte aux origines de la presse filmée : les actualités cinématographiques l'ont connu bien avant la télévision. Le magazine cinématographique américain *March of the Time* (créé en 1935) demandait ainsi « à des ministres, des sénateurs, des hommes politiques, des leaders syndicaux de refaire ou de redire pour la caméra l'action ou la déclaration » qui constituait les nouvelles. Reconstitutions qui pouvaient aller assez loin puisque le Colonel de la Rocque rassembla ainsi une foule de partisans à Chartres pour les caméras de *March of the Time* (15). Mais qui pouvaient aussi apparaître comme un « progrès de la vérité » puisque ce magazine, venu de la radio, utilisait des acteurs pour relire des déclarations essentielles d'hommes politiques.

C'est donc très tôt que l'on a dit : « ça sera mieux si vous vous mettiez là », ou « vous pourriez le dire comme ça », ou,

(13) Récit emprunté au n° 36 des *Dossiers de l'audiovisuel*, mars 1991, « Télévision et déontologie », p. 22, qu'on consultera plus généralement pour un état du débat et des exemples variés de « violations de l'éthique ».

(14) J'emprunte cet exemple au mémoire de CASANOVA, 1995.

(15) Raconté par COX, 1995, p. 14, d'après Robert T. Elson, *Time Inc*, New York, Athanaeum, 1968.

« je peux vous photographier plutôt là ». Bref, on a demandé à des personnes interrogées de « jouer leur rôle » (mensonge ?), pour que l'information passe mieux (pour que ça fasse plus vrai). Exemple récent : Le 1<sup>er</sup> juin 1990, *52 sur la Une*, magazine de TF1 animé par un reporter réputé dans « la profession », Jean Bertolino, présente un reportage montrant des messes noires menées dans les catacombes. Intitulé : Faunes étranges des sous-sols parisiens. Quelque temps plus tard, l'information filtre dans la presse. La « faune » a été rémunérée, et les cérémonies reconstituées dans une carrière de Meudon.

L'affaire est moins simple qu'un mensonge. Des journalistes de presse écrite, de télévision, échangent (par voie de presse écrite) des commentaires acides sur le « bidonnage ». Mais, en même temps, une interrogation récurrente chez les journalistes et les réalisateurs de documentaires et de reportages resurgit : qu'est-ce que reconstituer ? Si l'on examine les pratiques journalistiques, l'on voit rapidement que chacun fixe des règles pour lui-même. Ainsi, dans les années soixante, les journalistes d'ITN (Grande-Bretagne) filment avec une seule caméra des congrès d'hommes politiques. Ils introduisent, dans un discours applaudi, des plans de coupe d'applaudissements filmés dans un autre discours. Pas de triche. Mais que le soupçon politique s'introduise : alors, le doute peut s'installer sur le volume d'applaudissements, sur le physionomie de l'assistance – sans compter qu'un jour, ils montrèrent dans un reportage Harold Wilson s'applaudissant lui-même...

Aucun code n'a jamais fixé ce qu'était une « reconstitution acceptable » – mais tous les journalistes ont des règles en pratique à cet égard. « Descendez les escaliers comme cela, ça sera bien » reste acceptable (car, le plus souvent, invisible). Mais si l'on vous paie, et si l'on prend d'autres escaliers, et si, surtout, « l'affaire éclate » autrement dit, d'autres collègues sont au

courant et « vendent la mèche »... L'affaire peut parfois éclater, d'ailleurs, des années après – sans que la réputation des journalistes reconstitueurs soit alors écornée car la reconstitution a fait, à l'époque, son office de vérité. En janvier 1959 avait lieu la première d'un magazine de grand reportage devenu quasi-légendaire dans l'histoire de la télévision, *Cinq colonnes à la Une*. Le premier sujet montrait un soldat en Algérie, « en train de se battre » et dialoguant en duplex avec sa famille restée en France. Trente ans plus tard, on apprend de la bouche du soldat qu'on avait « nettoyé la veille » pour éviter tout risque au tournage, et, plus tard encore, que la famille n'avait pas été filmée dans son appartement pour des raisons de commodité au tournage (16).

Au-delà du journalisme audiovisuel, cette histoire met en cause des pratiques que l'on peut rencontrer dans la presse écrite. Qu'est-ce qui interdit, en effet, à l'auteur d'un reportage écrit d'amalgamer deux histoires pour en faire une plus belle et plus « vraie », ou pis encore, d'écrire le témoignage bouleversant d'un jeune drogué en l'inventant de toutes pièces. On sait qu'une journaliste récompensée aux États-Unis par le Prix Pulitzer fut ensuite dénoncée pour avoir pratiqué ce type de « réalité-fiction ». Mais quiconque a fréquenté les milieux professionnels journalistiques sait aussi, de façon moins patente, que les frontières entre le reportage « totalement honnête », la fiction, l'amalgame, la réécriture de témoignages, sont mouvantes.

### **La souffrance et le crime (reconstituer, de nouveau)**

Les journalistes dénoncent aussi les producteurs et les animateurs qui s'emparent de problèmes réservés aux journalistes, ou violent, dans des émissions présentées comme des émissions de service du public, une règle implicite dans l'histoire de la télévision. Des personnes y disent la souffrance, la souffrance intime, longuement,

(16) Sur *Cinq colonnes*, cf. JEANNENEY & SAUVAGE, 1982. Sur l'incident et le « bidonnage », cf. DESGRAUPES, 1992 (il s'agit des souvenirs d'un des producteurs de l'émission). Pour un exemple récent de reconstitution (retouchage d'une photo) télévisuelle « pour la bonne cause », mais vite dénoncé – et écornant donc la réputation du journaliste considéré, cf. *Libération*, 20 février 1996, p. 20.

généralement en direct.

Pour le journalisme télévisé, l'évolution vient de l'extérieur, mais pas de l'extérieur des médias. L'immersion du journal dans un environnement télévisuel autre a conduit à des bouleversements. Nous visons ici les émissions que l'on appelle de « télévision – vérité » (17) en Italie et « reality-show » en France. Cette étiquette, qui ne correspond pas nécessairement à un « genre » télévisuel nouveau perçu par le public, recouvre une variété de phénomènes. Sur le plan de l'éthique journalistique, elle met en jeu deux tabous : l'exhibition de la souffrance personnelle (en rapport avec l'usage du direct), et, lié au précédent, l'usage de la reconstitution. Les journalistes de la télévision des années cinquante y voient l'irruption du « fait-divers » qu'ils voulaient cantonner à l'extérieur, ou en marge de leur travail – alors qu'il constituait une rubrique acceptée de la presse populaire, voire un genre de journal à lui tout seul.

L'exhibition de la souffrance est présente, entre autres, dans des émissions de recherche de personnes disparues (*Perdu de Vue* en France, *Chi l'Ha Visto* en Italie), des émissions de confessions (*Io confesso* en Italie, *Pour la Vie* ou *Bas les Masques* en France). Comme pour la reconstitution la violation de la norme ne peut faire l'objet d'un jugement simple, binaire. C'est la durée et le mode de présentation qui font problème, plutôt que ce qui est montré. Un homme parle de la disparition de son fils, une minute trente, au journal télévisé. La photo est brièvement diffusée. La palpitation dure peu et ne choque pas, ou pas trop longtemps. A ces mises en abyme s'opposent les situations scandaleuses où la violence et la douleur, font irruption, avec le luxe de la durée, le « zoom sur les larmes », sur le plateau du direct. Une soirée entière est consacrée aux problèmes du père dont le fils a disparu. Il pleure longuement. Le téléphone sonne. Le fils pro-

digue revient.

On entre alors, disent les critiques de télévision de la presse « de qualité » (en France, *Télérama* ou *Le Monde*) dans l'intolérable, dans le « voyeurisme sans limite ». Plus discrètement, à l'intérieur de la chaîne, les journalistes de la rédaction dénoncent ou brocardent ces émissions – même si des titulaires de la carte de presse en sont les présentateurs. C'est par exemple le cas de Jacques Pradel, présentateur de *Perdu de Vue*, en plein prime time sur la première chaîne française. Ce genre d'émissions se retrouve sur la plupart des chaînes de télévision commerciales.

La reconstitution (18) est utilisée (avec des acteurs professionnels mêlés aux participants au drame) dans les émissions de recherche de personnes disparues, mais surtout dans un autre type d'émissions plus anciens récemment introduit en France avec *Témoin n° 1* (TF1, 1993, prime time), où l'on fait appel aux spectateurs pour aider à résoudre des affaires criminelles. Des policiers sont généralement présents sur le plateau. *Aktenzeichen XY : Ungelöst* (affaire XY : non classée), créée par la deuxième chaîne allemande en 1967, a été exportée avec succès dans plusieurs pays dont l'Espagne (dès 1971), le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni (*Crimewatch UK*) (19), les Pays-Bas et Israël. En France, *Témoin n° 1*, sur un modèle similaire, a démarré en 1993.

## Dire l'inacceptable

L'immersion du journalisme télévisé dans un environnement autre, a aussi conduit les journalistes à revoir certains tabous. Là aussi, il y a une antériorité. Peut-on donner à entendre, et comment, des points de vue qui paraissent inacceptables civiquement, à un moment donné de l'histoire du pays : les journalistes, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, ont eu à répondre à cette question. L'historique des tabous journalis-

(17) Pour un bref-panorama, voir *Eurodiene*, mai 1991, Paris, INA-Médiamétrie.

(18) On sait peu de chose de la crédulité du public et les apprentissages demandés par ce genre d'émission. Dans une émission allemande de recherche de criminels, l'acteur qui jouait dans une reconstitution avait manqué d'être arrêté, peu de temps après, dans un supermarché. Raconté par RATH, 1991.

(19) Cf. l'enquête de SCHLESINGER et TUMBER, 1994.



tiques restent à faire. Gageons cependant que les années cinquante virent un « progrès » relatif des soucis de civisme (ou, si l'on préfère une autre perspective), un progrès des tabous, jusqu'à ce que, à une date récente, la croissance des télévisions commerciales et les soucis de profit n'aient fait évoluer les choses autrement (20).

Les traditions juridiques américaines et européennes ont donné à ce problème des solutions diverses. Aux États-Unis, l'application du premier amendement de la Constitution est allé très loin. La liberté d'expression, dans son principe, est quasi-totale. C'est si les intérêts de tel groupe ou de tel individu sont lésés qu'il est possible d'attaquer un texte ou un article. A l'inverse, en Europe, certaines prises de position sont condamnées dès l'origine, dans leur principe même. En France, le meilleur exemple en sont les lois sur le délit de racisme (1972). Destiné à lutter contre le négationnisme, la loi Gayssot (1990) représente un cas extrême de cette tendance à codifier puisqu'une démocratie est conduite à inclure dans son appareil juridique, non sans contestations des historiens eux-mêmes, une définition de ce qui constituerait la vérité historique. Cas extrême, révélateur d'une mentalité : les journalistes n'ont, dans leur quasi-totalité, pas attendu cette loi pour adopter une attitude où le civisme l'emportait sur le goût de faire scandale (y compris d'ailleurs dans des journaux qui faisaient leur fortune de scandales – mais d'une autre nature).

En Grande-Bretagne, lors des élections législatives de 1964, la BBC décide de ne pas consacrer un sujet à un candidat conservateur qui se faisait l'écho de sentiments racistes de ses électeurs. ITN passe outre. Selon les termes de son directeur : « Je pensais que le silence n'était pas une bonne façon d'affronter un problème-clef dans une démocratie » (21). On sait, en France, les problèmes qu'a posé le passage

du leader d'extrême-droite Jean-Marie le Pen dans les débats politiques. Pour les journalistes des grands journaux télévisés, la couverture du Front National, qui n'a jamais été étudiée, demeure un problème complexe. De façon générale, le compte-rendu d'une position du leader de ce parti s'accompagne volontiers, fait exceptionnel, d'une condamnation explicite ou d'un commentaire ironique de la part du journaliste qui en rend compte (22).

Le journalisme télévisé a cependant été bousculé par les animateurs de « talk-show » qui ont abordé des sujets jugés traditionnellement réservés aux journalistes. En France, dans un débat mené par un animateur, un tenant de l'extrême-droite déclare, en direct : « Les chambres à gaz, c'est du bidon » (*Ciel mon mardi*, 6 février 1990). Dans un autre débat, conduit cette fois par un journaliste, et significativement placé « en face » de l'émission précédente dans la programmation (*Mardi soir*, 3 décembre 1991), on entend des propos racistes explicites au cours d'un reportage, ce qui entraîne la suppression de l'émission. La différence de traitement est remarquable entre les deux professionnels : le journaliste est puni, l'animateur poursuit sa carrière. Le journaliste, il est vrai, n'est pas défendu par ses pairs. Ils suggèrent plutôt qu'il a eu le tort de vouloir « singer » un animateur pour attirer l'audience, à ses risques et périls.

Le point de vue jugé « inacceptable » est généralement exprimé par les journalistes de télévision avec des procédés d'euphémisation ou de dévalorisation dont le plus classique est la mise en abyme dans un reportage au cours d'un débat en direct. Dans l'émission *Direct* de la journaliste Christine Ockrent, consacrée au racisme (22 mars 1992), les invités sur le plateau sont clairement anti-racistes. Les points de vue racistes se font entendre, plus brièvement, dans des reportages annoncés avec précautions et

(20) En ce sens, voir JEANNENEY, 1996.

(21) COX, 1995, p. 173.

(22) Cf. La réaction des journaux français à la prise de position de Jean-Marie le Pen sur la présence de « joueurs étrangers » dans l'équipe de France de football, le 24 juin 1996.

commentés immédiatement ensuite.

### **Justifications et excuses : téléologie contre déontologie**

Les catégories de justification utilisés par les journalistes sont diverses. Commençons par les transgressions à l'éthique journalistique opérées par les animateurs de « télévision-vérité ». S'inspirant d'institutions non-télévisuelles comme la police ou la justice, ils plaident pour une éthique de service : ils rendent service à la société, ils réunissent les familles, réparent les liens brisés (retrouvant ainsi le consensus familial télévisuel par une autre voie) (23). En outre, ils rendent service au public : le public de ces émissions, dit sa productrice vedette en France, Pascale Breugnot, est un public actif, qui partirait du spectacle des émissions pour prendre en main ses propres problèmes. *Last but not least*, ils s'assurent d'une assistance scientifique : un psychiatre est, à l'occasion, présent sur le plateau, qui aide la souffrance à se dire, et, professionnel de la réparation psychique, vient assister les novices. Au fond, de façon implicite – puisqu'elles éprouvent le besoin de se justifier, ces commentaires reconnaissent qu'il y a violation d'une norme, mais elle est justifiée par une norme supérieure : la téléologie l'emporte ici sur la déontologie (la fin sur les moyens). Certes, l'émotion est mise en spectacle, ce qui attire le public ; certes, la télévision se rapproche du fait-divers, au grand dam des professionnels de la génération précédente. Mais c'est, justement, pour une bonne cause : rapprocher les familles, aider les gens à prendre leur destin en main. Raisonement délicat : car les juges de la validité de la transgression et du succès de l'entreprise (les familles sont-elles « rapprochées » ? « les gens » prennent-ils leur « destin en main » ?) en sont, au plan matériel, les premiers bénéficiaires. Nul besoin d'être juriste pour s'inquiéter d'un tel dispositif d'auto-acquittement.

(23) Cf. PATTERSON, 1990.

(24) *Télérama*, 26 septembre 1990.

(25) COX, 1995, chapitre 7.

On retrouve ce même mécanisme avec la reconstitution journalistique traditionnelle (dans le journal télévisé, dans un documentaire), qui n'appelle de justification que si « ça ne marche pas », autrement dit, s'il y a dénonciation, qui vient généralement d'ailleurs dans les médias. Pour se défendre, le journaliste évoque d'autres catégories de reconstitution, qu'il estime pire que celles qu'il a choisies. Ainsi pour la messe noire dans les catacombes, rejouées dans d'autres lieux par les participants : « De toutes façons, dès que la télévision arrive, les choses ne sont plus tout à fait les mêmes (...). Ce que nous avons montré existe vraiment, même si cela n'a pas été tourné à l'endroit habituel. Moi, je ne m'amuse pas à couper dans les bons plans pour utiliser des recadrages qui donnent une image floue, pour faire croire qu'elle a été prise à la sauvette, pour faire vrai » (24).

A nouveau, la téléologie l'emporte sur la déontologie. En même temps, la violation opérée est banalisée car jugée inévitable (« dès que la caméra arrive »). Enfin, le journaliste dénonce des transgressions qui lui paraissent plus graves : choisir des plans sales pour faire croire à l'authenticité du matériel filmé. Alors que lui n'a rien fait de la sorte, ce qui, poussé à l'absurde, donne : si les plans sont propres, alors il y a eu reconstitution (déduction d'ailleurs exacte dans bien des cas).

Ce même témoignage va plus loin : « Je fais cinq émissions de suite à six points et je saute. Plus on descend au-dessous de la ceinture, plus on fait des points ». De façon rarissime, la contrainte d'audience est ici ouvertement reconnue, clef pourtant à beaucoup de transgressions éthiques (mais que les animateurs n'aiment pas reconnaître). En privé, les journalistes de télévision évoquent régulièrement cette tension entre un idéal professionnel et la nécessité de capter, immédiatement, l'attention du public. C'est pour cette raison qu'un journaliste d'ITV doit s'excuser, à la dernière minute, si un sujet plus populaire, avec un parfum de scandale, l'oblige à

remettre au lendemain l'interview de l'homme politique qui vient d'arriver dans le studio (25). Justification délicate : on peut renvoyer aux autres professionnels leurs bidonnages et leurs mensonges. On ne peut se contenter d'utiliser seulement, sauf dans le *off the record* cynique où elles ne sont pas rares, de telles justifications.

Après la justification, l'excuse suppose qu'on reconnaisse avoir transgressé, sans trouver d'autre norme qui permette d'effacer ou de minorer la transgression. Ce sont dans les cas de « mensonge flagrant » (à nouveau, la « fausse mort », de Pauline Lafont ou de Voltaire) que l'on s'excuse, le plus souvent. Impossible là de se contenter de la liste des mensonges des concurrents – et de présenter le mensonge comme une pratique courante.

Ainsi Guillaume Durand procède-t-il lors de la cérémonie des 7 Sept d'Or, dans un contexte exceptionnel. A-t-on vu beaucoup de journalistes s'excuser – ou même se justifier, à la télévision ? Pas en France, et pas non plus, à notre connaissance, sur d'autres chaînes. La prise de risque est cependant minimisée par un autre facteur : on est en train de lui décerner une récompense ; l'humilité devient ainsi une vertu qui efface le péché. Toutes les autres justifications ou excuses ont une caractéristique commune : elles ont lieu ailleurs qu'à la télévision, loin des caméras, loin donc de la masse du public qui a subi la transgression et continuera de l'ignorer. Des instances professionnelles sont généralement choisis : débat ou colloque, presse écrite (parfois presse spécialisée). Dans le cas du vrai-faux interview de Fidel Castro, le présentateur adopte une double stratégie : il esquisse une excuse dans un débat professionnel où elle est à peine remarquée, pour préférer se justifier partout ailleurs.

## La transgression aux origines

Ce panorama n'a pas couvert l'ensemble des violations éthiques. Les exemples que nous avons choisis procèdent tous, ab ini-

tio, de dénonciation interne. Il n'y a pas eu « pression » du patron, corruption ou coup de téléphone de l'homme politique. La question est de savoir si la frontière entre les violations d'origines interne et externe est si considérable. Le point de vue professionnel sur l'éthique voudrait parfois nous le faire croire, qui souligne le poids des contraintes externes, pour évoquer, enfin, comme au détour, qu'à côté de la censure et de l'autocensure, « bien des obstacles à l'émergence de la vérité en temps de guerre proviennent des routines et des pratiques du journalisme » (26).

Ce sont bien les routines et les pratiques du journalisme qui sont en cause dans les exemples cités : la rapidité du traitement, les contraintes de « l'audience » (mot moderne, mais réalité ancienne), contraintes que l'on retrouve aux origines du journalisme. Ce n'est pas le moindre intérêt des travaux sur l'histoire du journalisme ou des nouvelles de montrer la tension des origines entre l'éthique affichée du journalisme et les normes de l'entreprise de presse (27).

A notre sens, les justifications politiques de cette « morale d'exception » sont venues après coup. L'idéal démocratique du quatrième pouvoir, construit au début du dix-neuvième siècle, est, pourrait-on dire, en contradiction avec des pratiques élaborées antérieurement. C'est souvent cet idéal démocratique qui a servi à justifier la souplesse du régime juridique de la presse : pour être capable de procéder aux investigations nécessaires, les journalistes devaient juridiquement bénéficier d'une « morale d'exception » (28). Et pourtant, dès les origines de la presse, la tentation de tricher avec la représentation était inscrit dans la nécessité de produire, sous des contraintes de concurrences et de vitesse, des événements ayant valeur journalistique, c'est-à-dire susceptible de drainer un ou le public. Cela n'est pas une norme éthique, mais une norme professionnelle fondatrice, et suggère que faire appel à la seconde pour « réparer » la première est quelque peu illusoire.

(26) WILLIAMS, 1992, p. 165.

(27) Voir par exemple SCHUDSON, 1978.

(28) LEMIEUX, 1992.

Très tôt, au fond, les reproches fondamentaux faits aux journalistes (ou que les journalistes se font entre eux) sont présents : traitement sensationnaliste d'un fait, priorité donnée au fait divers sur le fait noble (politique), et mensonge par défaut ou absence de vérification. La dénonciation interne de la transgression devrait donc, selon nous, fonder la réflexion, avant la dénonciation externe des censures. Dans le contexte des démocraties occidentales où sont généralement débattues les questions d'éthique, les journalistes projettent volontiers sur le patron ou le ministre toutes les déformations qui se produisent dans la presse, critiquant la répression externe en oubliant les pulsions propres du milieu.

Singulièrement, les travaux sociologiques fondés sur l'observation des rédactions contemporaines recourent aux conclusions des historiens. Les uns comme les autres réfléchissent aux mécanismes producteurs d'événements ou de nouvelles. Ceux-ci doivent engendrer l'émotion, marquer la mémoire, avoir fonction de calendrier commun (29). Tout ce qui fait trace dans la mémoire, c'est-à-dire qui peut s'interpréter en métaphore de la vie familiale (naissance, décès, disparitions, crises de confiance, ruptures, réconciliation) est un événement de ce type, et donc un événement que l'on est tenté de nommer avant d'en être sûr, de reconstituer faute de le situer, de dramatiser aux limites sans cesse reculées du supportable.

Il faut produire certaines catégories d'événements, et les produire à un certain rythme. Le temps demeure, lui aussi, au centre des violations de l'éthique journalistique, ce pourquoi l'excuse solennelle, individuelle ou collective, que constitue la palinodie est aussi partie presque toujours intégrante du travail journalistique. L'observation de Libois (1992, p. 14) selon laquelle « le recours à l'éthique devient un leitmotiv » mériterait une requalification historique. Il a toujours été, dans une seule

mesure (même si le vocabulaire a changé) un leitmotiv. A cet égard, le « dérapage » éthique apparaît moins comme une violation devant être sanctionnée qu'une pratique rituelle, répondant à une séquence qui « procède par une série de choix irréversibles, effectués dans l'urgence et souvent avec de gros enjeux (...) en réponse à d'autres choix obéissant à la même logique » (30). Les autres choix, en l'occurrence, ce sont ceux des collègues journalistes, prêts à en faire autant si l'occasion se présente, et qu'il faut dépasser. On a reconstitué dans le feu de l'action, pour aller vite, pour répondre à la demande de l'entreprise. Mieux, au cours même d'un tournage, on sent, dit un autre reporter, que la personne modifie son comportement en fonction de la caméra. Que faire alors ? Toute la question est de savoir, « lorsque la caméra devient moteur, de savoir la poser, de s'arrêter de filmer » (31). Ce qui pose une question rare dans l'éthique des médias, celle du silence.

Ce renvoi aux origines ne prétend pas répondre à toutes les questions que pose l'éthique, ni omettre les très réelles pressions externes qui pèsent sur la presse. Il veut surtout souligner qu'il est illusoire de faire appel au « professionnalisme » comme remède. Insistons-y. Ces origines dont nous parlons tiennent plus à une anthropologie du journalisme qu'à une économie (qui évoquerait le marché naissant de la presse) ou à une histoire politique (qui soulignerait l'intervention de l'État). La logique journalistique est celle d'une nouvelle société où le journal constitue, selon le mot de Max Weber, le « ciment de la masse ». Il s'agit de faire événement, vite, pour de vastes collectivités. Les pressions du marché comme celles des politiques viendront après – comme, aussi bien, les rationalisations de la démarche professionnelle au nom du droit individuel de savoir – le public veut savoir demeurant l'ultime justification des paparazzi de la presse à scandales. Ce besoin

(29) Sur l'événement comme catégorie journalistique (mais leur conclusion s'applique aussi, plus généralement, à l'événement médiatique qui nous intéresse ici), MOLOTCH et LESTER, 1974.

(30) BOURDIEU, 1980, p. 172.

(31) Jean-Louis Saporito, reporter, *Télérama*, n° cité.

de faire événement trouve, évidemment, un puissant allié dans les démarches des entreprises commerciales, et un obstacle dans la presse d'élite, qui théorise à partir de la fonction démocratique et de la responsabilité sociale de la presse.

La nouvelle vague de dérapages correspond peut-être à une Sainte Alliance entre une caractéristique originelle du journalisme et les besoins des nouveaux groupes de communication. Au fond, tout se passe comme si l'argument du droit individuel à la vérité avait mené à une « absolutisation de la liberté d'expression » (32) qui fait

bon ménage avec le théâtre journalistique et la concurrence commerciale. Toujours fragile, constituée tardivement, la norme démocratique serait, dans cette perspective, périphérique au champ médiatique qui pourtant ne cesse de la revendiquer. C'est, au contraire, la norme « professionnelle » (indissociable du renforcement du marché) qui a progressivement triomphé. C'est tout naturellement alors que les journalistes de télévision se sont rapprochés des animateurs, passés maîtres dans l'art non-éthique de produire des événements authentiques qui retiennent l'attention du

(32) LIBOIS, 1994, p. 52.

---

## RÉFÉRENCES

---

BALZAC H. de, *Les journalistes*, réédité par Arléa, 1991.

BELSEY A. et CHADWICK R., *Ethical issues in journalism and the media*, Routledge, 1992.

BOURDIEU P., *Le Sens pratique*, Minuit, 1980.

CASANOVA B., *Le traitement de l'événement en situation d'urgence. L'exemple de la prise d'otages de la maternelle de Neuilly (13-15 mai 1993)*, Université Charles de Gaulle Lille III, mémoire de DEA, 1995.

CORNU D., *Journalisme et vérité, pour une éthique de l'information*, Genève, Labor et Fides, 1994.

COX G., *Pioneering Television News*, Londres, John Libbey, 1995.

DE LA HAYE Y., *Dissonances. Critique de la communication*, Grenoble, La Pensée Sauvage, 1984.

DESGRAUPES P., *Hors Antenne*, Quai Voltaire, 1992.

FERENCZI T., *L'invention du journalisme en France*, Paris, Plon, 1992.

JEANNENEY J.N. et SAUVAGE M., *Télévision, Nouvelle Mémoire*, Seuil/INA, 1982.

JEANNENEY J.N., *Une histoire des médias*, Paris, Seuil, 1996.

KÖCHER R., « DéTECTIVES ou missionnaires, les journalistes en RFA et en Grande-Bretagne », *Médiaspouvoirs*, n° 13, janv.-mars 1989, pp. 114-127.

LEMIEUX C., « Les journalistes, une morale d'exception », *Politix*, n° 19, 1992, pp. 7-30.

LIBOIS B., *Éthique de l'information, essai sur la déontologie journalistique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994.

MOLOTCH H. et LESTER M., « Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, janvier-février 1996, n° 75, pp. 23-42.

PATTERSON R., « A Suitable Schedule for the Family », in James Carey et al., *Understanding Television*, Londres, Routledge, 1990.

POHORYLES R., « Do Democracies need corruption, a pragmatic view ? », *Innovation*, Vienne, 2-89, pp. 7-14.

SCHLESINGER P. et TUMBER H., *Reporting Crime : the Media Politics of Criminal Justice*, Oxford, Clarendon Press, 1994.

SCHUDSON M., *Discovering the News*, New York, Basic Books, 1978.

WILLIAMS K., « Something more important than truth : ethical issues in war time reporting », in BELSEY A. & CHADWICK R., 1992.

O'NEILL J., « Journalism in the market place », in BELSEY A., CHADWICK R., 1992.